

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LE GITE tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels.**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations.**

En application des dispositions de l'article L.225-235, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, des règles et principes comptables suivis par votre association introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe. Dans ce cadre, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- ❖ Les notes 3 et 4 de l'annexe expose les conséquences comptables constatées au cours de l'exercice relatives aux fonds dédiés de 133 414 euros au 31 12 2006 contre 307 594 € au 31 12 2005 destinée à financer l'aménagement et la réduction du temps de travail. Cette provision ne correspond pas à une charge à payer, mais à un caractère de réserve, reprise partiellement par les autorités de tutelles au cours de l'exercice.
- ❖ La note 5 de l'annexe expose l'incidence de la nouvelle norme sur les actifs applicables à partir du 01/01/2005.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents et membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marcq en Barœul  
Le 15 Juin 2007



**Jacques ODOUARD**  
Commissaire aux comptes  
Inscrit sur la liste de la  
Cour d'Appel de Douai.



BILAN CONSOLIDE ACTIF	Au ..... 31/12/2006			31/12/2005
	Durée (en mois)..... 12			12
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisation incorporelles</b>	28 656,77	16 651,24	12 005,53	17 370,63
Applications - Brevets	28 656,77	16 651,24	12 005,53	17 370,63
<b>Immobilisations corporelles</b>	6 324 742,34	2 791 153,20	3 533 589,14	2 233 627,03
Terrains	56 674,90	0,00	56 674,90	56 754,16
Constructions	3 374 801,47	1 339 814,02	2 034 987,45	932 422,93
Agencements, installations	1 222 891,40	685 807,57	537 083,83	579 409,09
Installations technique - Matériel et outillage	562 737,45	467 870,94	94 866,51	121 531,39
Matériel de transport	351 437,46	154 926,51	196 510,95	155 648,44
Matériel et mobilier	312 292,20	142 734,16	169 558,04	118 835,68
Travaux en cours	443 907,46		443 907,46	269 025,34
<b>Immobilisations financières</b>	66 155,63	0,00	66 155,63	73 448,33
Autres titres immobilisés	46 500,00		46 500,00	46 500,00
Dépôts et cautionnement	19 655,63		19 655,63	26 948,33
<b>Total I</b>	<b>6 419 554,74</b>	<b>2 807 804,44</b>	<b>3 611 760,30</b>	<b>2 324 445,99</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	0,00		0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00
<b>Créances</b>	1 978 090,75	0,00	1 978 090,75	1 872 614,27
Fournisseurs et comptes rattachés	6 921,33		6 921,33	7 149,93
Organismes payeurs	1 897 157,81		1 897 157,81	1 743 182,86
Personnel et comptes rattachés	250,00		250,00	14 434,99
Dettes fiscales et sociales	69 249,07		69 249,07	107 846,49
Autres créances ( produits à recevoir )	4 266,68		4 266,68	0,00
Débiteurs divers	245,86		245,86	0,00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	150 000,00		150 000,00	0,00
<b>Disponibilités</b>	1 907 657,44		1 907 657,44	2 342 705,21
Banques	1 893 798,90		1 893 798,90	2 332 585,04
Caisses	13 858,54		13 858,54	10 120,17
<b>Comptes de régularisation Actif</b>	23 624,12		23 624,12	14 096,23
Charges constatées d'avance	23 624,12		23 624,12	14 096,23
<b>Total II</b>	<b>4 069 372,31</b>	<b>0,00</b>	<b>4 069 372,31</b>	<b>4 229 416,71</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercice	7 733,16	7 733,16	0,00	7 733,16
<b>Total III</b>	<b>7 733,16</b>	<b>7 733,16</b>	<b>0,00</b>	<b>7 733,16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 486 660,21</b>	<b>2 815 537,60</b>	<b>7 671 122,61</b>	<b>6 561 594,86</b>

**ASSOCIATION " LE GITE "**

Au ..... Durée ( en mois ) .....	31/12/2006 12 Net	31/12/2005 12 Net
<b>BILAN CONSOLIDE PASSIF</b>		
<b>Fonds propres</b>		
<b>Réserves Associatives</b>	<b>2 094 207,06</b>	<b>1 677 988,20</b>
Fonds associatifs sans droit de reprise	641 455,38	641 455,38
Report a nouveau Association	1 036 532,82	1 029 643,33
Résultat de l'exercice Association	416 218,86	6 889,49
<b>Réserves statutaires et réglementées</b>	<b>2 361 280,31</b>	<b>1 779 847,23</b>
Réserve affectée à l'investissement	50 000,00	0,00
Réserve de trésorerie	445 053,63	445 053,63
Réserve pour reconstitution des congés payés	-198 183,72	-198 183,72
Report a nouveau Autorités de contrôle	794 345,72	574 098,84
Résultat de l'exercice Taxe d'apprentissage	12,06	66,30
Résultat de l'exercice Autorités de contrôle	503 552,10	199 531,03
Subventions d'investissement non renouvelable	731 559,36	731 559,36
Différences sur réalisation d'éléments d'actif	34 941,16	27 721,79
<b>Total I</b>	<b>4 455 487,37</b>	<b>3 457 835,43</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provision pour congés payés	0,00	0,00
Provisions pour litiges	19 200,64	29 277,00
Provisions pour travaux	0,00	0,00
<b>Total II</b>	<b>19 200,64</b>	<b>29 277,00</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés	245 313,53	395 299,08
<b>Total III</b>	<b>245 313,53</b>	<b>395 299,08</b>
<b>Dettes</b>		
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 027 668,58</b>	<b>774 255,97</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	1 027 668,58	774 255,97
<b>Dettes de fonctionnement</b>	<b>1 923 452,49</b>	<b>1 899 287,42</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	292 917,04	294 638,84
Organismes payeurs ( dont avances )	904 374,09	888 317,13
Personnel et comptes rattachés	349 695,73	342 503,09
Dettes fiscales et sociales	360 917,04	354 722,52
Charges a payer	732,18	6 291,40
Créditeurs divers	14 816,41	12 814,44
<b>Comptes de régularisation Passif</b>	<b>0,00</b>	<b>5 639,96</b>
Produits constatés d'avance		5 639,96
<b>Total IV</b>	<b>2 951 121,07</b>	<b>2 679 183,35</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 671 122,81</b>	<b>6 561 594,86</b>



**COMPTE D'EXPLOITATION ET DE RESULTAT**  
( Consolidé )

Au ..... Durée (en mois).....	31/12/2006 12 Réalisé	31/12/2005 12 Réalisé
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 113 510</b>	<b>7 743 302</b>
Produits des activités Association	25 680	2 035
Produits des activités établissement de Tourcoing	6 568 508	6 229 951
Produits des activités établissement de Morbecque	1 491 589	1 480 035
Produits taxe d' apprentissage	27 733	31 281
Produits des activités Siège Administratif	0	0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 764 593</b>	<b>7 644 014</b>
Achats	505 656	481 263
Services extérieurs	747 187	673 485
Autres services extérieurs	426 930	484 285
Impôts, taxes et versements assimilés	506 849	476 918
Charges de personnel	4 950 332	4 914 731
Autres charges de gestion courante	270 586	267 518
Charges financières	38 605	42 608
Dotations aux amortissements et provisions	318 448	303 205
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>348 917</b>	<b>99 288</b>
<b>CHARGES - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>56 664</b>	<b>45 618</b>
Charges financières	0	0
Produits financiers	56 664	45 618
<b>CHARGES - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>514 202</b>	<b>61 581</b>
Charges exceptionnelles	193 940	9 618
Produits exceptionnels	708 143	71 199
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>919 783</b>	<b>206 487</b>

✱



## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 7 671 123 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat de 919 783 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1/01/2006 au 31/12/2006. Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

---

- 1) Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

- 2) L'Association applique le plan comptable 1982, ainsi, l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |   |            |
|---|------------|
| • Constructions gros œuvre                      | 50 ans     |
| • Toiture                                       | 30 ans     |
| • Voirie – Réseaux – Divers                     | 20 ans     |
| • Agencements et aménagements des constructions | 15 ans     |
| • Matériel et outillage                         | 5 - 10 ans |
| • Matériel de transport                         | 5 ans      |
| • Mobilier de bureau                            | 10 ans     |

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

↓

- 3) La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable (M21) applicable aux établissements publics hospitaliers aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif, lorsque son schéma lui était applicable.

En application de l'instruction M 21, les produits financiers, les régularisations des résultats antérieurs, figurent dans le résultat non affecté de l'exercice, qui sera viré en fonds propres dans l'exercice suivant.

Toutefois, conformément à la nouvelle réglementation comptable des Associations, le résultat de l'exercice 2006 est déterminé selon les règles du plan comptable général. Le résultat administratif sera corrigé de l'excédent enregistré lors de l'exercice N-2 à savoir 292 461 €.

Le résultat administratif 2005 diffère de celui présenté lors de l'assemblée générale 2006 :

- Un montant de 50 000 € a été affecté à l'investissement.
- Une reprise de provision pour fonds dédiés à l'ARTT a été rejetée par les autorités de contrôle pour un montant de 70 650 €.

- 4) Il a également été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment :

- L'amortissement des immobilisations corporelles, excepté le matériel de transport, est calculé à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date d'acquisition du bien
- La dotation annuelle aux provisions pour congés payés est comptabilisée dans le compte de résultat non affecté de l'Association
- La provision pour congés à payer, constituée lors de l'exercice 1994, est comptabilisée en diminution d'un compte de réserve statutaire pour un montant de 198 184 €.
- Nos financeurs ont inclus, dans les prix de journées, un montant destiné à financer l'aménagement et la réduction du temps de travail. Ces ressources ont été comptabilisées dans un compte de fonds dédiés, pour un montant de 133 414 € au 31 décembre 2006.
- Des fonds dédiés pour départ en retraite sont comptabilisés à hauteur de 82 590 €.

- 5) La nouvelle norme sur les actifs normalement applicable au 01 janvier 2005 a été partiellement mise en place au cours de l'exercice 2006. En effet, les immobilisations acquises antérieurement au 01/01/2005 n'ont pas été décomposées et leur durée d'amortissement n'a pas été ajustée. En outre, les autorités de contrôle refusent, à ce jour, la prise en compte de l'impact de cette nouvelle norme.

Cependant des durées d'amortissement pratiquées pour les immobilisations non décomposées ne nous conduit pas à envisager une modification de celles-ci, les plans d'amortissement antérieurs continuent donc à s'appliquer

+